

Provisions mathématiques

*www.jurantiel.com, Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

C'est la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectifs pris par l'assureur et les assurés, calculée suivant des formes mathématiques. En pratique, elles correspondent à la constatation comptable des engagements de l'assureur qui a en amont émis et encaissé par avance des primes ou cotisations, lesquelles doivent être gardées en réserve (provisionnées), car non destinées à des dépenses pour des prestations exigibles ou pouvant être exigées au cours de l'année inventoriée. Les sommes correspondantes doivent être capitalisées (juxtaposition des éléments financier et viager) en vue de permettre l'exécution de la prestation promise en cas de réalisation du risque assuré durant les années suivantes ou au terme du contrat. Elles doivent être comptabilisées au passif du bilan de l'assureur. Il faut ajouter que le contractant de l'assureur-vie dispose d'un droit de créance sur la provision mathématique qu'il peut faire valoir par rachat, réduction, nantissement ou avance sur police.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**